



LE POINT DE CBC/RADIO-CANADA

Le *Bulletin sur la transparence et la responsabilisation* de CBC/Radio-Canada fournit aux Canadiens l'information la plus récente sur le rendement de la Société en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (la « Loi »), ainsi que des renseignements à jour sur ses efforts continus en vue de respecter les normes les plus élevées en matière d'accessibilité, de transparence et de responsabilisation. Pour connaître l'éventail complet des activités et des rapports de la Société en matière de transparence et de responsabilisation, veuillez consulter le [site web institutionnel](#).

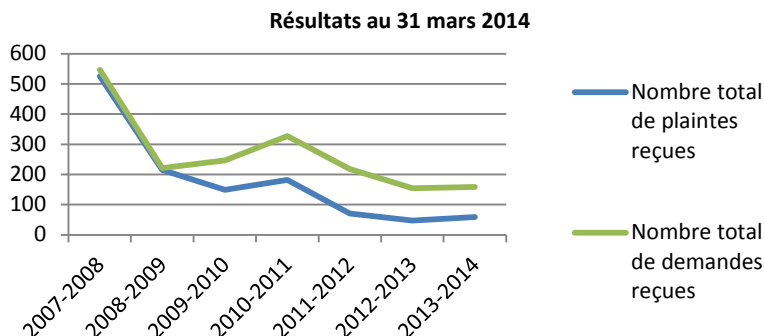
1. DIVULGATION PROACTIVE DES APPARITIONS RÉMUNÉRÉES OU NON DU PERSONNEL D'ANTENNE

CBC News a annoncé récemment des modifications à ses procédures concernant les allocutions rémunérées ou non de son personnel d'antenne et de ses pigistes afin qu'il n'y ait aucune apparence de conflit d'intérêts. Toutes les demandes des entreprises, des partis politiques et de tout autre groupe qui déploie des efforts soutenus pour influencer sur les politiques publiques, et ce, même si l'allocution ou l'événement semblent anodins, seront rejetées.

Un nouveau système de suivi centralisé a été mis en place pour nous assurer que les règles et les politiques sont respectées entièrement et uniformément pour tous les discours. Une liste des apparitions des reporters et des animateurs – qu'elles soient rémunérées ou non – sera dorénavant publiée de manière [proactive en ligne](#). CBC s'est aussi engagée à divulguer les apparitions payées par des animateurs pigistes lorsque l'apparition pourrait être vue comme une intersection avec le contenu qu'ils pourraient être affectés à couvrir. Radio-Canada, dans le même esprit et en conformité avec ses conventions collectives, est à mettre jour ses normes concernant les allocutions de son personnel d'antenne.

2. STATISTIQUES DE FIN D'ANNÉE

Depuis 2007, date à laquelle CBC/Radio-Canada a été assujettie à la *Loi*, la Société a reçu un total de 1 883 demandes et a publié 131 286 pages d'information¹. En 2013-2014, la Société a passé en revue 47 000 pages de documents comparativement à 21 000 pages pendant l'exercice précédent. Une grande partie de ces documents, ainsi que ceux relatifs aux réunions du Conseil d'administration et les frais de déplacement et de représentation, sont disponibles sur le [site web institutionnel](#). Le tableau suivant fait état du rendement de CBC/Radio-Canada en matière de conformité à la *Loi* depuis 2007 :



- Le nombre total de demandes reçues s'est élevé à 159 en 2013-2014, comparativement à 154 en 2012-2013.

¹ Au 31 mars 2014



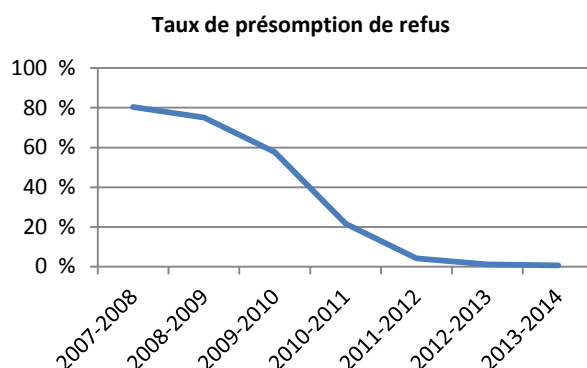
- Le nombre total de plaintes déposées auprès du Commissariat à l'information du Canada était de 59 en 2013-2014, comparativement à 47 pour l'exercice précédent.

Taux de présomption de refus

La *Loi* prévoit un délai de 30 jours pour répondre aux demandes d'information, à moins que l'organisation avise le requérant qu'un délai supplémentaire est requis; toutes les demandes d'information auxquelles on ne répond pas dans les délais prévus par la *Loi* sont présumées avoir fait l'objet d'un refus².

En 2013-2014, la Société a traité 189 demandes, dont 159 nouveaux cas. Trente étaient des dossiers reportés de l'exercice précédent. Au 31 mars 2014, le nombre total de dossiers fermés était de 154 et la Société a reporté 35 dossiers à 2014-2015.

Sur les 154 dossiers fermés, les délais prescrits dans tous les cas ont été respectés sauf pour une demande qui a accusé un retard de trois jours. En 2013-2014, CBC/Radio-Canada a réduit son taux de présomption de refus de 1,1 pour cent à **0,005 pour cent**, le taux le plus bas depuis que la Société est assujettie à la *Loi*.



Nombre de plaintes en suspens

En novembre 2011, la Cour d'appel fédérale a apporté des clarifications au sujet de la compétence du Commissariat à l'information relativement au paragraphe 68.1 de la *Loi*³, et CBC/Radio-Canada poursuit ses efforts avec le Commissariat pour réduire le nombre de plaintes en suspens.

Toutes les plaintes contre la Société en matière d'accès à l'information, même celles datant de 2007, sont analysées en tenant compte des lignes directrices adoptées par la Société en 2010. En vertu de cette nouvelle approche, un nombre important de plaintes ont été résolues en divulguant davantage d'informations aux requérants.

Depuis 2007, la Société a reçu un total de 1 247 plaintes. Au 31 mars 2014, CBC/Radio-Canada et le Commissariat ont pu réduire de plus de 30 pour cent les 246 plaintes en suspens datant d'avant 2013. CBC/Radio-Canada continue de travailler de concert avec le Commissariat pour résoudre le nombre de plaintes en suspens aussi rapidement que possible.

3. DOCUMENTS RENDUS PUBLICS RÉCEMMENT

- [Rapport financier du troisième trimestre](#) pour 2013-2014
- [Sommaire du plan d'entreprise](#) 2013-2014 à 2017-2018
- [SYNC](#) – Numéro 6

²<http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/A-1/index.html>

³<http://decisions.fca-caf.gc.ca/en/2011/2011fca326/2011fca326.html>